



Union européenne – Informations générales

- Troisième tour des négociations européennes sur le Brexit
- Un regain d'optimisme concernant l'avenir de l'Europe de la part des européens
- Application provisoire du CETA

Actualité européenne de la protection sociale SANTÉ

- Dix-neuf villes européennes pour accueillir l'Agence européenne du médicament
- Publication de questions réponses sur le système Eudravigilance
- Nouvel accord transatlantique pour le partage d'informations sur les médicaments
- Appel à expression d'intérêt pour héberger le « mHealth Hub »

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Emmanuel Macron et le détachement des travailleurs
- Publication du rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ESDE)
- Campagne des syndicats européens pour l'augmentation salariale en Europe
- Campagne des syndicats européens pour l'augmentation salariale en Europe
- Augmentation d'un écart salarial déjà important entre les pays de l'Est et de l'Ouest
- Taux de chômage dans l'UE : baisse continue

Agenda

Publications

FOCUS : Garder son calme et rester unis !

La préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'UE pourrait commencer à agacer les partenaires européens et en premier lieu, le négociateur en chef Michel Barnier.

Les négociateurs britanniques ne semblent en effet pas préparés, malgré l'envoi de dernière minute de positions officielles. Ils entretiennent la confusion entre la phase 1 dédiée à la négociation de la sortie et la phase 2 sur le contenu du futur partenariat. Enfin, ils persistent à ne pas vouloir reconnaître à l'avenir l'autorité de la Cour de Justice de l'UE, qui permet pourtant de protéger les droits des citoyens européens sur le territoire britannique.

Si Michel Barnier garde pour l'instant son calme, il déplore néanmoins qu'« aucun progrès décisif » n'a résulté du troisième tour de négociations cette semaine à Bruxelles.

Toute cette agitation irrite mais a au-moins une vertu : l'UE tient, en tout cas pour l'instant, comme un seul bloc face au Royaume-Uni.

Cette unité européenne, témoin d'une volonté de préserver les valeurs et l'acquis européens, est soutenue par un regain d'optimisme envers l'UE constaté par de récentes enquêtes Eurobaromètre publiées par la Commission européenne début août. Une majorité d'Européens se dit en effet optimiste quant à l'avenir de l'Union européenne et la confiance en l'UE atteint son niveau le plus élevé depuis 2010.

De même, l'appel insistant par le Président de la République française à plus de convergence sociale, économique et monétaire à l'occasion de sa visite en Europe centrale et orientale trouve un certain écho.

La Slovaquie, Etat de la zone euro, jadis pilier fort du groupe de Visegrad, semble opérer un revirement en se montrant plus europhile et souhaitant que son pays soit associé dès maintenant à la relance franco-allemande de l'Union économique et monétaire.

Il ne faudrait pas toutefois que ces bonnes et belles intentions viennent se fracasser dans la surenchère des positions réciproques dans les discussions sensibles autour de la modification de la directive relative au détachement des travailleurs.

Le futur discours sur l'état de l'Union 2017 que prononcera à la mi-septembre le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, sera à juste titre particulièrement attendu et devrait donner le La, deux ans après l'annonce de la création d'un socle européen des droits sociaux, vers une phase plus opérationnelle qui parle aux citoyens européens ...

1,3%
Le taux
d'inflation annuel
dans la zone euro
(Eurostat)

73 %
La part
d'Européens
favorables à
l'euro
(Eurobaromètre)

3^{ème} tour des négociations européennes sur le Brexit : priorité aux droits des citoyens européens.

Le troisième tour de négociations entre Michel Barnier, négociateur en chef de la Commission européenne et du Conseil européen et David Davis, Secrétaire d'Etat britannique à la sortie de l'UE, a eu lieu du 28 au 31 août 2017. Selon les termes du négociateur en chef européen, Michel Barnier, « aucun progrès décisif » n'est à noter si ce n'est entre autres des « clarifications quant au statut des travailleurs frontaliers et l'agrégation et totalisation des droits de sécurité sociale ». A l'issue du second tour de négociations en juillet dernier, un tableau comparatif des positions respectives européenne et britannique sur les droits des citoyens européens a été publié par la Commission européenne. Ce document fournit des éléments indicatifs des points litigieux et des points d'accord entre les deux parties. Entre temps, entre le 13 juillet et le 21 août 2017, le Royaume-Uni a publié [6 positions](#) dont une concernant les procédures administratives et judiciaires pendantes de l'UE qui apparaît plus flexible et propose des options post-Brexit de règlements des différends basé sur des arbitrages internationaux, qui n'écartent pas totalement le contrôle de la Cour de Justice de l'UE. Par ailleurs, le Royaume-Uni a déclaré vouloir incorporer l'intégralité des dispositions découlant du règlement relatif à la protection des données à caractère personnel. En parallèle, lors d'un [débat organisé par la commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen \(PE\) le 30 août 2017](#), le coordinateur du PE sur le Brexit, Guy Verhofstadt (ALDE/ BE), a critiqué la lenteur des négociations et l'absence de clarté des positions britanniques. S'il s'est dit favorable à une période de transition de trois ans après mars 2019, il a affirmé que la proposition du gouvernement britannique d'octroyer un statut de résident permanent aux citoyens de l'UE vivant au Royaume-Uni après le Brexit apportait une insécurité juridique quant aux critères d'éligibilité et d'évaluation de la qualité de résident permanent et posait toute une série d'interrogations quant au droit au regroupement familial. Pour rappel, des divergences avaient été identifiées quant à la question des droits des citoyens, abordée en priorité dans le cadre des négociations (voir REIF Info n°182).

Le prochain tour de négociations aura lieu fin septembre 2017. Les chefs d'Etat et de gouvernement devraient ensuite se réunir les 18 et 20 octobre 2017 pour ébaucher un premier accord sur les dossiers prioritaires de négociation dont les droits des citoyens européens.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations_fr

et : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/eu-uk_table_cr.pdf

Un regain d'optimisme concernant l'avenir de l'Europe de la part des européens.

Dans un communiqué de presse en date du 2 août 2017, la Commission relaie deux enquêtes Eurobaromètre publiées le même jour. L'une a été menée les 20 et 30 mai 2017 auprès de 33 180 personnes dans les Etats membres et pays candidats et l'autre en février 2017 auprès de 11 035 personnes dans 11 pays tiers. Dans un contexte de négociations du Brexit, les résultats sont étonnamment positifs et en nette amélioration par rapport aux précédentes enquêtes remontant à l'automne 2016. Ainsi, une majorité d'européens se dit optimiste quant à l'avenir de l'Union européenne et la confiance en l'UE atteint son niveau le plus élevé depuis 2010. L'augmentation se fait particulièrement ressentir en France où 55% des personnes interrogées sont optimistes quant à l'avenir de l'UE (soit 14 points de plus qu'à l'automne dernier) et où 41% des sondés ont confiance en l'UE (soit 15 points de plus). Enfin, 68% des européens se sentent citoyens de l'UE, ce qui est là encore le score le plus élevé que cet indicateur n'ait jamais connu. D'un point de vue économique ensuite, les impressions sont plutôt positives et l'euro est fermement soutenu puisque près des trois quarts des personnes interrogées lui sont favorables, soit le pourcentage le plus élevé depuis 2004. Finalement, l'UE jouit d'une image très positive dans les pays tiers et reste vue comme un lieu de stabilité dans un monde en crise. Pourtant, pour la première fois, le terrorisme est considéré comme le premier défi à relever dans quasiment la totalité des Etats membres à l'exception de la Suède et du Portugal, juste avant l'immigration. Il devance ainsi les problématiques économiques.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-2127_fr.htm

Application provisoire du traité canado-européen le 21 septembre 2017.

L'Accord économique et commercial global (CETA), traité international de commerce et d'investissement entre l'UE et le Canada, signé le 30 octobre 2016, entrera en vigueur provisoirement le 21 septembre 2017. En raison de sa nature mixte, c'est-à-dire relevant à la fois de la compétence exclusive de l'UE et de compétences partagées avec les Etats membres, son entrée en vigueur définitive est conditionnée à la ratification des parlements nationaux et dans certains cas, régionaux, processus qui pourra prendre plusieurs années. Le CETA a fait l'objet en France d'un contrôle du Conseil Constitutionnel qui a décidé le [31 juillet 2017 de le déclarer conforme à la Constitution](#). L'instance française s'est également prononcée sur l'application provisoire de l'accord et sur ses conditions de dénonciation, en précisant que l'application provisoire ne porte que sur des dispositions relevant de la compétence exclusive de l'UE et que l'accord prévoit la possibilité d'interrompre l'application provisoire en cas d'impossibilité pour une partie de le ratifier.

Par ailleurs, [l'avis rendu le 16 mai 2017 par la Cour de Justice de l'UE sur l'accord UE/Singapour](#) aura des effets collatéraux sur les futurs traités de commerce et d'investissement puisqu'elle a estimé que la compétence exclusive de l'UE ne

s'étend pas au domaine des investissements étrangers autres que directs et au régime « contesté » de règlement des différends entre investisseurs et États (mécanisme dit *ISDS* qui est donc exclu de l'application provisoire du CETA...).

Pour plus d'informations, voir:

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm

Santé

Dix-neuf villes européennes candidates pour accueillir l'Agence européenne du médicament.

Le délai de transmission des candidatures pour accueillir [l'Agence européenne des médicaments \(EMA\)](#) après la sortie du Royaume-Uni de l'UE s'est clôturé le 31 juillet 2017. Dix-neuf villes européennes se sont portées volontaires : Amsterdam, Athènes, Barcelone, Bonn, Bratislava, Bruxelles, Bucarest, Copenhague, Dublin, Helsinki, Lille, Malte, Milan, Porto, Sofia, Stockholm, Vienne, Varsovie et Zagreb. La Commission vient de démarrer l'évaluation de ces candidatures et devrait en publier les résultats en ligne au plus tard le 30 septembre 2017. L'évaluation tiendra compte de critères adoptés par les vingt-sept Etats membres : garanties d'opérationnalité à la date du retrait du Royaume-Uni de l'UE, accessibilité du site, existence d'établissements scolaires à proximité pour les enfants du personnel de l'Agence, accès au marché du travail et aux soins médicaux pour leurs familles, continuité de l'activité et équilibre géographique. La décision sera arrêtée en novembre 2017 à l'issue d'un vote des 27 ministres des Etats membres.

Pour plus d'informations, voir:

<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/08/01-uk-based-eu-agencies/>

et : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-2202_fr.htm

Publication de questions-réponses sur le système Eudravigilance.

L'Agence européenne du médicament (EMA) a publié, le 10 août 2017, un document de questions réponses concernant le lancement à venir du système Eudravigilance de reporting électronique des effets indésirables suspectés des médicaments. Il résume et répond aux questions de parties prenantes concernant son fonctionnement. La base de données Eudravigilance a été mise en place avec la [législation européenne en matière de pharmacovigilance](#) et celle sur les [essais cliniques](#) entrées en vigueur respectivement en 2011 et 2014. Ce système devrait permettre à l'EMA, aux autorités nationales compétentes, aux fabricants et aux sponsors d'essais cliniques d'échanger électroniquement les rapports de sécurité concernant des cas individuels d'effets indésirables présumés. Il faciliterait également la détection précoce et l'évaluation des alertes de sécurité et la mise à disposition d'une meilleure information sur les médicaments autorisés dans l'espace économique européen. Eudravigilance devrait être opérationnel et utilisable dès le 22 novembre 2017.

Pour plus d'informations, voir:

http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2017/07/WC500230934.pdf

et : http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/regulation/general/general_content_000679.jsp

Nouvel accord transatlantique pour le partage d'informations sur les médicaments.

En août 2017, la Commission européenne, la [Food and Drug Administration](#) (FDA) et l'Agence européenne du médicament (EMA) ont signé un accord confidentiel permettant aux autorités de régulation des deux parties de partager des informations non publiques et des informations commerciales confidentielles, dont les rapports complets des inspections de médicaments. Cet accord marque une étape supplémentaire dans le partage d'informations sur les médicaments entre ces deux régions du globe en permettant d'échanger davantage d'informations non publiques. L'objectif est de renforcer la sécurité des médicaments de part et d'autre de l'Atlantique.

Pour plus d'informations, voir:

http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2017/08/news_detail_002800.jsp&mid=WCOb01ac058004d5c1

Appel à expression d'intérêt pour héberger le mHealth Hub.

Le 16 août 2017, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union internationale des télécommunications ont lancé un appel à expression d'intérêt pour héberger la plateforme santé mobile. La plateforme santé mobile ou « mHealth Hub » en Anglais est un nouveau projet européen financé par le programme Horizon2020. Il vise à collecter et échanger les pratiques nationales en matière de santé mobile, ainsi qu'à aider les Etats membres à introduire des programmes de santé mobile et à tisser des liens avec des partenaires régionaux et locaux. Le projet est développé à côté de l'initiative mondiale « [Be He@lthy, Be Mobile](#) ». La date limite de l'appel à expression d'intérêt est le 29 septembre 2017.

Pour plus d'informations, voir:

https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/request-expression-interest-become-host-mhealth-hub_et
<https://www.ungm.org/Public/Notice/60397>

Emploi et politique sociale

Tournée européenne du Président français sur le détachement des travailleurs.

Le Président de la République française, Emmanuel Macron a effectué une tournée de capitales européennes, en particulier d'Europe centrale et orientale (Autriche, République tchèque, Slovaquie, Roumanie et Bulgarie), entre le 23 et le 25 août 2017, afin d'obtenir une orientation générale au Conseil EPSCO du 23 octobre 2017 sur le projet de modification de la directive 96/71/CE relative au détachement de travailleurs. En effet, le nouveau Président français a avancé des propositions plus ambitieuses que son prédécesseur, comme :

- la limitation de la durée du détachement à 12 et non 24 mois ainsi que le prévoit le texte de la Commission européenne,

- l'intégration au noyau dur des droits garantis au travailleur détaché, des indemnités de transport, hébergement et repas
- ou encore la mise en place d'un dispositif de coordination, relevant de la Commission européenne, doté entre autre d'un observatoire des fraudes au détachement et de la lutte contre les montages frauduleux.

Alors qu'un accord partiel aurait pu être obtenu par une majorité qualifiée sous présidence maltaise du Conseil de l'UE en juin dernier, ces nouvelles propositions françaises ont semé le trouble notamment du côté du [groupe de Visegrad](#), farouchement opposés à une révision du texte, en particulier la Pologne et la Hongrie. A l'occasion des visites du Président français, l'Autriche a rappelé son soutien plein et entier aux nouvelles propositions françaises. La République tchèque et la Slovaquie se sont montrées ouvertes et ont accepté de rechercher rapidement un compromis, sans s'engager toutefois sur le fond. La Roumanie et la Bulgarie, quant à elles, ont insisté sur les conséquences du détachement en termes de dumping social et de d'emploi dans leurs pays respectifs, sans prendre d'engagement spécifique.

Le prochain Conseil EPSCO du 23 octobre 2017 sera l'occasion de clarifier les positions des uns et des autres et peut-être d'arriver à un accord.

Pour plus d'informations, voir:

<http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/communiqué-deplacement-autriche-roumanie-bulgarie/>

Publication du rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ESDE).

Le 17 juillet 2017, la Commission européenne a publié l'édition 2017 de son rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ESDE). Bien qu'elle souligne la faiblesse du taux de chômage, l'existence d'une croissance modérée et la création de 10 millions d'emplois depuis 2013, elle s'inquiète des difficultés rencontrées par les jeunes générations. La recherche d'emploi est en effet plus difficile pour cette tranche de la population qui occupe en outre souvent des emplois précaires et atypiques. Ces inégalités face à l'emploi semblent se répercuter sur leurs choix concernant leur vie de famille et de manière négative sur l'accès au logement et le droit à des pensions de retraite. L'étude se concentre sur l'équité et la solidarité entre les générations aujourd'hui ainsi que les défis qui y sont liés, la vie professionnelle et le fondement de la prospérité pour toutes les générations, la garantie d'un bon niveau de vie des personnes âgées aujourd'hui ainsi qu'à l'avenir et la promotion de l'équité entre les générations au moyen du dialogue social.

Pour plus d'informations, voir:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=2841&furtherNews=yes>

et : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-1987_fr.htm

Campagne des syndicats européens pour l'augmentation salariale en Europe.

Le 14 février 2017, la confédération européenne des syndicats (CES) a lancé une campagne européenne pour appeler à une augmentation des salaires des travailleurs européens afin de remédier aux inégalités de revenus et de richesse.

Depuis le début de cette campagne, plusieurs événements ont été organisés pour mettre en avant les raisons justifiant une hausse des salaires, et notamment l'écart salarial entre hommes et femmes, le travail des jeunes mal ou non rémunérés, le niveau trop bas des salaires minimums et les différences de salaire entre les différents Etats membres de l'UE.

Les syndicats expliquent que les niveaux des salaires évoluent en deçà de la courbe de productivité et que les bénéfices ne sont pas équitablement partagés avec les travailleurs. La campagne est aussi l'occasion de défendre l'idée d'un renforcement de la négociation collective, vecteur de l'amélioration des conditions d'emploi et d'un accord sur des augmentations de salaire.

Pour plus d'informations, voir:

<https://payrise.eu/fr/la-campagne/>

Augmentation d'un écart salarial déjà important entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Le 30 août 2017, l'Institut syndical européen (ETUI) a publié une étude sur les écarts de salaire entre les Etats de l'Est et de l'Ouest de l'UE montrant que les travailleurs du premier groupe de pays gagnent moins de la moitié du salaire moyen des travailleurs des pays de l'Ouest de l'UE15, avant l'élargissement de 2004.

Si cet écart s'était réduit au cours des années 2000, la crise financière de 2008 a marqué la fin de la convergence. En effet dans 6 des 11 pays d'Europe de l'Est, l'écart salarial s'est à nouveau creusé entre 2008 et 2016.

L'exemple le plus marquant est celui de la Croatie et de la Hongrie où les salaires sont passés respectivement de 43% à 37% et de 35% à 28% de la moyenne de l'UE15.

Pour Esther Lynch, Secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats (CES), si « les différences de productivité et du coût de la vie expliquent en partie les différences de salaires, elles ne justifient pas de tels écarts de rémunération ». Elle estime que la situation « n'est que le résultat de l'exploitation des travailleurs dans des pays où les syndicats et la négociation collective sont faibles ».

Pour plus d'informations, voir:

<https://www.socialeurope.eu/2008-year-east-west-wage-convergence-came-standstill>

Taux de chômage dans l'UE : baisse continue.

Selon les dernières données Eurostat, le taux de chômage s'est établi à 9,1% dans la zone euro et 7,7% dans l'UE des 28 pour le mois de juin 2017.

Il s'agit respectivement des taux les plus faibles depuis février 2009 et décembre 2008.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en juin 2017 ont été enregistrés en République tchèque (2,9%), en Allemagne (3,8%) ainsi qu'à Malte (4,1%). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (21,7% en avril 2017) et en Espagne (17,1%). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres dont les données sont comparables dans le temps, sauf en Estonie où il a augmenté (de 6,5% en mai 2016 à 6,9% en mai 2017). Les baisses les plus marquées ont été observées en Espagne (de 19,9% à 17,1%) et en Croatie (de 13,3% à 10,6%). En juin 2017, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 4,4%, en hausse par rapport au taux de 4,3% enregistré en mai 2017 mais en baisse par rapport à celui de 4,9% de juin 2016.

En juin 2017, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 16,7% dans l'UE28 et à 18,7% dans la zone euro, contre respectivement 18,8% et 21,0% en juin 2016. Le taux le plus faible en juin 2017 a été observé en Allemagne (6,7%), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (45,5% en avril 2017), en Espagne (39,2%) et en Italie (35,4%).

Pour plus d'informations, voir:

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8121465/3-31072017-AP-FR.pdf/6d89c299-7c22-46af-acc-660e8c3e033f>

Evènements passés

30 août 2017, Bruxelles – Parlement européen : Actualité sur les négociations sur le Brexit : droits des citoyens européens.

La Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen (PE) a invité le 30 août 2017 le coordinateur du PE sur le Brexit, Guy Verhofstadt (ALDE/ BE), à présenter le cadre et l'état des lieux des négociations sur le Brexit en ce qui concerne les droits des citoyens européens. S'il s'est dit favorable à une période de transition de trois ans après mars 2019, il a affirmé que la proposition du gouvernement britannique d'octroyer un statut de résident permanent aux citoyens de l'UE vivant au Royaume-Uni après le Brexit apporte une insécurité juridique quant aux critères d'éligibilité et d'évaluation de la qualité de résident permanent et pose toute une série d'interrogations quant au droit au regroupement familial. Enfin, Guy Verhofstadt a annoncé qu'un projet de résolution du PE sur ce point de négociation du Brexit sera discuté à l'occasion de la prochaine session plénière mi-septembre 2017.

Pour plus d'informations, contacter:

info@reif-eu.org

A venir

5 septembre 2017, Bruxelles - Déjeuner-Débat OSE-ETUI: Les régimes de retraite pour les travailleurs exerçant des emplois pénibles.

Un débat sera organisé pour discuter des principales conclusions de l'étude sur les modèles de retraite et l'évolution des politiques liées aux travailleurs exerçant des emplois pénibles et dangereux, ainsi que notamment la diminution du nombre de travailleurs reconnus comme exerçant des métiers pénibles et dangereux, l'annulation de nombreuses possibilités de départ en pré-retraite ainsi que les conditions de plus en plus strictes pour bénéficier des prestations de protection sociale.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.etui.org/fr/Evenements/Dejeuner-Debat-OSE-ETUI-Les-regimes-de-retraite-pour-les-travailleurs-exercent-des-emplois-penibles>

16-18 octobre 2017 : « e-health Tallinn 2017, la santé dans une société numérique, une société numérique au service de la santé ».

La conférence e-health Tallinn est organisée par la Présidence estonienne et rassemblera décideurs européens et ministres nationaux chargés de la santé, représentants d'organisations de patients, entreprises d'informatique et de santé nationales et internationales, professionnels de la santé, gestionnaires de soins de

santé ainsi que représentants du secteur de la recherche et du développement. La conférence sera l'occasion de traiter de la façon dont les technologies numériques et l'utilisation plus large des données de santé influencent nos vies et la gestion des soins de santé. Solutions, cas pratiques ou technologies déjà existants en matière de santé numérique seront alors présentés en vue d'envisager leur mise à disposition pour les Européens.

Pour plus d'information :

<http://www.ehealthtallinn2017.ee/ehome/index.php?eventid=252892&>

8-9 novembre 2017: Conférence « une Europe plus sûre, exempte de médicaments falsifiés ».

Les deux journées de conférence auront lieu au Pôle culturel de Tallinn. Elles porteront sur l'application des dispositifs de sécurité des produits médicaux dans l'UE et se concentreront principalement sur les aspects juridiques de la problématique ainsi que sur l'application des solutions informatiques au niveau national et au niveau de l'UE.

Pour plus d'information :

<https://www.eu2017.ee/fr/political-meetings/une-europe-plus-sure-exempte-de-medicaments-falsifies>

Vers L'Accès 2030 : Cadre stratégique de l'OMS en matière de médicaments et produits de santé 2016-2030, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2017, 33 p.

Ce rapport présente la vision et les orientations stratégiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la période 2016 – 2030 dans le domaine de l'accès universel à des médicaments essentiels, à des produits de santé sûrs et de qualité ainsi qu'à une couverture santé. Le travail de l'OMS s'articule autour des objectifs de développement durable identifiés par les Nations unies qui « privilégie[nt] l'équité et les approches basées sur les droits de l'homme, en mettant l'accent, dans le domaine de la santé, sur la couverture universelle ». L'objectif de l'OMS est d'aider les Etats membres à progresser dans cette voie, dans un contexte de pression budgétaire générée notamment par l'augmentation des prix des nouveaux médicaments, « l'évolution rapide des marchés des technologies de la santé et le manque d'incitation du marché en faveur de médicaments plus anciens ». D'autres défis seront à relever sur la période, tels que « le poids croissant de la réglementation et le manque de capacités dans ce domaine dans de nombreux États membres, et l'augmentation des produits médicaux non conformes ou falsifiés sur tous les marchés ». En outre, il s'agira d'aider les Etats membres à trouver des solutions permettant de continuer à soutenir une recherche et développement susceptible d'améliorer durablement la santé publique, notamment grâce à des « partenariats multisectoriels ». Ainsi, l'OMS travaillera sur deux axes principaux : le soutien à « l'innovation axée sur les besoins » et le renforcement des capacités et pratiques réglementaires « pour garantir la qualité, la sûreté et l'efficacité des produits et améliorer l'efficacité des systèmes de réglementation ». Elle privilégiera les thématiques de la résistance aux antimicrobiens, des substances placées sous contrôle international, de la recherche et développement pour se préparer face aux épidémies et des bonnes pratiques réglementaires (notamment pour les nouveaux produits de santé).

Pour plus d'informations, voir:

http://www.who.int/medicines/publications/vers_access2030/fr/

Eurofound (2017), Work-life balance and flexible working arrangements in the European Union, Eurofound, Dublin, 10 p.

Le rapport publié par Eurofound à l'occasion du conseil EPSCO sous la Présidence estonienne du Conseil des 19 et 20 juillet 2017 vient dresser un bilan de la situation des Etats membres face à la question de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et notamment de l'impact de la flexibilité du travail sur la question. Le rapport met l'accent sur les enjeux de la problématique qui sont d'ordre à la fois sociétal, en raison de ses implications sur l'égalité entre hommes et femmes et économique, puisqu'un mauvais équilibre est susceptible d'entraver la participation de tous au marché de l'emploi. Le rapport soutient l'idée selon laquelle plus de flexibilité permet une plus grande intégration des personnes confrontées à l'exclusion du fait de l'absence d'équilibre. Les trois composantes de cette flexibilité sont

étudiées l'une après l'autre : le temps de travail, l'organisation du travail et le lieu de travail. Les deux premières composantes ont été traitées dans la directive 2010/18 du 8 mars 2010. L'enjeu est alors d'étudier l'impact d'un potentiel accroissement de la flexibilité dans chacun de ces aspects sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Pour plus d'informations, voir:

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1741en.pdf

David Natali, *The New Pension Mix in Europe*, Peter Lang, Brussels, 2017, 294 p.

Cet ouvrage présente les résultats d'une recherche de l'Observatoire social européen (OSE) financée par l'Institut syndical européen (ETUI). Il traite des évolutions récentes des politiques de retraite en Europe en trois axes : une description des vagues de réformes les plus récentes dans le contexte de la crise financière et économique, une évaluation de la soutenabilité sociale et financière des retraites ainsi qu'une analyse des politiques de retraite et de la manière dont les décideurs politiques et les parties prenantes interagissent pour faire face aux défis en matière de retraite. La recherche porte sur six pays : l'Italie, la France, le Portugal, la Pologne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Elle montre que les régimes de retraite ont été modifiés par la crise récente. On constate en effet une recrudescence des régimes de retraite privés, une amélioration de la viabilité financière des systèmes associée à des risques accrus pour l'adéquation des prestations de retraite et une marginalisation progressive des mouvements syndicaux.

Pour plus d'informations, voir:

<http://www.etui.org/fr/Publications2/Livres/The-New-Pension-Mix-in-Europe>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes agricole et des travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), le régime social des indépendants (CNRSI), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

